



Regler une dette en etant au rsa

Par **Nass89**, le **07/02/2019** à **13:50**

Bonjour,

j'étais salariée auprès de la caf en 2015 pendant 3 mois, cependant j'ai perçu un salaire de 1900€ correspondant à un mois travailler entièrement primes comprises alors que j'étais en arrêt maladie. De ce fait, la Caf m'a demandé de rembourser toute la prime soit 1000€ environ, requête à laquelle j'ai expliqué que je n'étais pas en mesure financière de rembourser. Plus de nouvelles depuis 2015, en Août 2018 je reçois une lettre d'huissier pour cette somme, un échéancier est donc mis en place de la somme de 70€ mensuel cependant étant au rsa j'ai énormément de mal à régler cette somme comment pourrais-je faire svp? Sachant que j'ai été contacté par les huissiers ces jours-ci afin d'augmenter l'échéancier.

Par **youris**, le **08/02/2019** à **14:00**

bonjour,

le fait d'être au RSA n'interdit à votre créancier de réclamer le remboursement de votre dette.

en payant, vous avez reconnu votre dette et remis à zéro son délai de prescription.

en l'absence d'un jugement valant titre exécutoire, l'huissier n'a aucun pouvoir.

salutations